

Le 14 juin 2012 à Le TEIL

Inter syndicale des  
entreprises sous-traitantes  
de l'industrie nucléaire

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75 700 Paris

Objet : situation de la sous-traitance nucléaire  
et sollicitation pour la mise en place d'une  
réglementation commune pour les salarié(e)s

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs années, et encore plus ces derniers mois, nous sous-traitants du nucléaire intervenant sur les sites EDF, AREVA, CEA et ANDRA réclamons la création d'une réglementation commune qui nous soit applicable, quelle que soit nos activités ou entreprises, et qui soit d'un niveau social équivalent à celui des salariés des donneurs d'ordres évoqué ci-avant.

-Suite à de nombreuses actions revendicatives des salariés de la sous-traitance (blocages de site, arrêts de travail, grèves de la faim, des dizaines de milliers de signature de pétition, films et documentaires télévisé...);

-Suite à Fukushima et les alertes des syndicats concernant la problématique de la sous-traitance et mises aussi en exergue par le rapport parlementaire ayant suivi cette catastrophe ;

Sur impulsion de l'ancien gouvernement afin de se donner bonne conscience à moindre coût, des discussions sont en cours afin de travailler à la réalisation d'une charte « sociale(?) » pour la passation des marchés entre les donneurs d'ordres (EDF, AREVA, CEA, ANDRA) et le patronat de la sous-traitance.

Nous, représentants syndicaux des salariés des principales entreprises de la sous-traitance sur les sites nucléaires, constatons à la lecture des restitutions de ces discussions, qu'il s'agit d'une coquille vide (déclaration de bonnes intentions) très éloignée de nos préoccupations et qui ne règlera en rien les dysfonctionnements sociaux actuels que vivent les salariés prestataires.

Pour votre information, nous ne sommes quasiment pas représentés dans ces discussions (ce sont des représentants syndicaux des donneurs d'ordres qui y siègent) alors que nos patrons y sont présents pour tout bloquer avec la complicité des donneurs d'ordres.

Que vaudrait une énième charte sociale qui ne serait pas cautionnée par les salariés et leurs représentants intervenant au quotidien sur le terrain, à ce stade nous estimons que ces discussions sont un véritable gâchis orchestré par l'ancien gouvernement !

ED/CQ/RG/DB/EB/DT/NAS/TG/NG/FG/CG/JM/JM/SP/ED/ED/EN/30/  
J.B. / B.R. / C.F. / F.G. / D.A. / J.D. / G.D.R. / T.P. / D.A. / T.S. / L.Y. / T.P. / B.T. / H.M. / E.T. /

Aussi nous souhaitons vous présenter avec nos mots, nos déplorables conditions de vie et de travail, qui sont une insulte vis-à-vis des métiers de la filière nucléaire et ses hautes exigences nécessaires à la sûreté des populations et de l'environnement.

Qui sont les 40 000 salariés de la sous-traitance dans le nucléaire (dont 2/3 sont les fameux nomades), intervenant au côté des 80 000 agents des donneurs d'ordres:

- 1. Ils parcourent bien souvent 45 000 Kms par an avec leurs véhicules personnel et afin de réduire les coûts, ils sont 3, 4 voire 5 à l'intérieur.**

*La question que nous vous posons Monsieur le Premier Ministre, est :*

*Comment sommes-nous « couvert » par notre assurance personnelle, puisque nous sommes bien dans le cadre d'un déplacement professionnel avec des véhicules privés.*

*En cas d'accident avec blessés, qui va être responsable et quelle assurance « jouera » ? Le conducteur ou l'entreprise sous-traitante ou le réel employeur en l'occurrence le donneur d'ordre (EDF, AREVA, CEA, ANDRA)?*

- 2. Ils prennent 80% des doses ionisantes, ils sont victimes de la majorité des accidents du travail et ils réalisent 80% des activités de maintenance et de logistique.**

*2ème question, Monsieur le Premier Ministre ?*

*Comment tracer l'historique des expositions aux Cancérogènes-Mutagènes-Reprotoxiques néfastes à moyen ou long terme sur la santé (dont les rayonnements ionisants), et des responsabilités des accidents, puisque certains salariés ont à leur actif des dizaines d'entreprises sous-traitantes dans le nucléaire suite aux renouvellements de marché, et que certaines sociétés n'existent plus aujourd'hui ?*

*Savez vous comment nous sommes aussi nommés sur les sites nucléaires, au delà du vocable « nomade » : Et bien « viande à Rem » (Le Rem étant l'ancienne valeur de dose, avant le Sievert).*

- 3. En grand déplacement, ils perçoivent en moyenne 62 € par jour.**

*Avec ce montant, ils doivent effectuer deux repas à 15 €, payer la chambre d'hôtel à 60 €, prendre le petit déjeuner à 5 €, effectuer le petit déplacement entre la chambre et le lieu de travail (parfois distant de 50 Kms X 2 = 100 Kms), téléphoner à la famille, entretenir un deuxième véhicule (assurance, entretien, carburant, décote, usure ...) puisque le conjoint doit garder une voiture pour emmener les enfants à l'école, faire les courses, survivre tout simplement. Parce que nous Monsieur le Premier Ministre « les prestataires du nucléaire ont aussi une famille », ce qu'oublie nos employeurs et les donneurs d'ordres.*

*Alors Monsieur le Premier Ministre, comment font-ils, comment faisons-nous ?*

*Nous vous le disons, Monsieur le Premier Ministre. Ils dorment dans les foyers SONACOTRA, dans des caravanes ou camping-cars voire leurs voitures sur les parkings des sites du nucléaire, dans des gîtes à plusieurs et ils ne rentrent chez eux que toutes les 5, 6, ou 7 semaines.*

*Notre 3ème question Monsieur le Premier Ministre est la suivante.*

*Comment assurer la sûreté de nos installations, avec des salariés mal traités, qui dorment dans les voitures, dans les foyers SONACOTRA, qui ne mangent que des boîtes de conserves, des sandwichs, qui ne voient leurs conjoints, leurs enfants et leurs amis que toutes les 6 semaines, qui effectuent des milliers de Kms avec des véhicules en mauvais état, qui n'ont pas le même suivi médical que les agents statutaires, ils ont des CDI qui se transforment en CDD au grès des marchés et ils sont victimes de taux assez élevés de divorces dus à des conditions de travail et de vie dignes de siècles passés..*

*Nous vous rappelons, Monsieur le Premier Ministre, que nous travaillons le plus souvent sur ces belles machines que sont les REACTEURS NUCLEAIRES et ses annexes. N'avez-vous pas l'impression Monsieur*

CB/CR/RG/DG/EB/DT/NAJ/TG/ING/FG/GG/JM/JM/SP/FD/FD/EN/SO/  
J-LB/BR/BA/JD/EG/GDR/TP/DA/TJ/LY/TJR/BSP/RY/CR

le Premier Ministre que nous sommes en train de construire des bombes sociales à retardement avec de telles situations.

Par exemple, un agent EDF en déplacement perçoit environ 120€ par jour.

### Pourquoi les prestataires du nucléaire s'identifient de plus en plus comme des sous-salariés?

#### ✦ Esclavage

*Nous ne disons pas que c'est le cas des salariés du nucléaire Monsieur le Premier Ministre, à vous de le juger !!!*

L'**esclavage** désigne les conditions sociales des **esclaves**, des travailleurs non libres et généralement pas ou peu rémunérés qui sont juridiquement la propriété d'une autre personne et donc négociables, au même titre qu'un objet. Au sens large, l'esclavage est le système socio-économique reposant sur le maintien et l'exploitation de personnes dans cette condition.

✦ Les esclaves n'ont pas le droit de vote. *Cela ne vous rappelle t'il pas quelque chose ??? Après l'avoir obtenu pour les salariés de la sous-traitance dans les entreprises donneuses d'ordre, le gouvernement de droite nous a grandement supprimé ce droit. Et oui « un pas en avant, deux pas en arrière »*

✦ En tant que, l'esclave peut faire l'objet des **transferts** inhérents à la notion de propriété : on peut donc l'acheter, le vendre ou le louer.

**Transferts** : dans le cadre de perte de marchés, y a-t-il vente, achat, négociation. Cela nous rappelle tristement les marchands de tapis, pour ne pas dire autre chose (marchands d'esclaves) lors du conflit de CRUAS/MEYSSE.

« Je prends 10, tu prends 70, il gardera 25, je ne veux pas de femmes, pas de représentants du personnel, quelles sont leurs origines » *au fait, il ne manquait plus que leur ouvrir la bouche pour regarder la dentition.*

*Ils sont aussi à louer, puisque des conventions de prêt de personnel existent entre les entreprises. Cela permet aux entreprises de faire intervenir sur les prestations prévues à coup élevé des agents sous-payés, afin de faire baisser le prix du travail, cela existe à l'intérieur des groupes SPIE/CIME, ESSOR/VINCI, PNS/AREVA, ... ou certains d'entre nous sont salariés.*

#### ✦ APARTHEID

*Là aussi, nous ne disons pas que c'est le cas des salariés du nucléaire, à vous de juger Monsieur le Premier Ministre!!!*

Littéralement, cela signifie «**séparation** ». Dans les faits, il s'agit d'un concept apparu officiellement en 1948 dans les textes de loi de l'*Afrique du sud* et par lequel les dirigeants blancs imposent une ségrégation raciale à toute la population. **Cette ségrégation se traduit principalement par une limitation des lieux de séjour des Noirs, de leurs lieux de travail, du droit de vote, ... Plus généralement par une séparation systématique des populations**, cette ségrégation eut bien sûr des effets désastreux sur la démocratie et l'égalité en *Afrique du sud*

*Alors Monsieur le Premier Ministre, nous devons vous poser quelques questions.*

Les salariés sous-traitants du nucléaire ont-ils:

1. Les mêmes salaires que nos collègues des donneurs d'ordre ?
2. Accès à la fête du site ?
3. Accès aux mêmes emplois?

Les salariés sous-traitants du nucléaire ont-ils:

EB/LR/RG/DG/EB/DT/NAS/TG/NG/FG/GG/ST JM/SP/FD/FD/EN/  
JLB/BR/BA/SD/EG/GAR/TP/DA/TY/LY/TSP/BSP/SO/HM/EN/

4. Accès aux mêmes locaux (restauration)?
5. Avons-nous les mêmes acquis sociaux?
6. Accès aux mêmes habitations?

*Tout de même, Monsieur le Premier Ministre, quelques uns sont vides et ces logements sont proches des lieux de travail (centrales nucléaires), alors pourquoi ne pas donner l'accès aux prestataires, cela aussi permettra de réduire les accidents de trajet ?*

Les salariés sous-traitants du nucléaire ont-ils:

7. Accès au même prix du KW? (**puisque nous produisons tous la même électricité**)
8. Accès à la même sécurité d'emploi que nos collègues des donneurs d'ordre ?
9. Accès au même suivi médical?
10. Les mêmes conditions de Travail ?
11. Accès à la journée du Maire (journée chômée sur les sites nucléaires)?
12. Accès aux mêmes formations (reconnaissance des métiers, des diplômes et des tâches accomplies) ?
13. Avons-nous les mêmes conditions de déplacement ?
14. Avons-nous *Monsieur le Premier Ministre* le même droit à la dignité que nos collègues des donneurs d'ordre ?

***Bien entendu, Monsieur le Premier Ministre, nous pensons que la réponse à la quasi-totalité de ces questions est « NON ».***

1. Sommes-nous soumis à une surveillance permanente ?

*Puisque EDF a réinventé le mot et la fonction de « surveillant » sur les sites nucléaires. Drôle de nom dans une telle situation avec un « périmètre de travail délimité par des barbelés », sachant que ce sont moins de 5% des activités sous-traitées qui sont contrôlées par les donneurs d'ordres.*

2. Alors, nous vous posons la question :

*Monsieur le Premier Ministre, les salariés prestataires du nucléaire ont-ils raison de s'identifier à des esclaves, soumis à un régime d'apartheid ?*

***Dans l'urgence, nous vous demandons Monsieur le Premier Ministre, de faire respecter un cadre social satisfaisant, mais surtout de nous permettre de respecter le code du travail, notamment au sujet du repos dominical, sur lequel nous sommes hors la loi (L 3132-12, R 3132-5 et L 3132-20, L 3132-3, L 3132-14, L 3132-15, R 3132-9, L 3132-16 à 19, R 3132-10 à 12, L 3132-4 à L 3132-11).***

Les salariés prestataires du nucléaire qui interviennent sur les sites d'EDF, d'AREVA, du CEA et ANDRA, peuvent dépendre de plusieurs dizaines de conventions collectives différentes, (dont les plus connues sont ( Nettoyage, Bureaux d'études, Gardiennage, Construction, Métallurgie, etc ), exemple, grille de salaire, ancienneté, IPD , reconnaissance de la pénibilité, alors qu'ils ont l'unique caractéristique dans le salariat de partager les mêmes habilitations fondamentales pour le même métier avec les agents des donneurs d'ordre :

- Habilitatation médicale DATR (Directement Affecté aux Travaux sous Rayonnements),
- Habilitatation prévention des risques radioprotection (PR1, PR2),
- Habilitatation sûreté nucléaire.

CB / CR / RG / DG / EB / DT / NAJ / T.G / NG / FG / GG / JH JM / SP / FD / FD / EN /  
 B / BR / BA / JJ / EG / GDR / TR / DA / TY / LY / TSP / BJR / SO / MH / CA /

-Autorisation préfectorale d'accès aux sites.

Cette situation de présence d'une multitude de convention collective n'ayant aucun rapport avec l'activité nucléaire, pour un salariat exposé aux mêmes risques professionnels est voulue et entretenue par un patronat qui s'est pourtant structuré en organisations professionnelles dédiés. Tout cela pour exacerber la mise en concurrence des salariés et obérer le transfert de leurs emplois et acquis sociaux, dans la stratégie du turnover des passations de marché.

Ne sommes-nous pas légitime à exiger une réglementation sociale unique de haut niveau pour les salariés sous-traitant du nucléaire ?

Comment garantir un niveau de sûreté optimal avec des salariés prestataires vivant en permanence avec la peur du licenciement ou de la perte d'emploi (plus de 20% des salariés sous-traitants sont intérimaires ou en CDD, voire pire en CDI a durée de chantier), des entreprises pas vraiment encouragées à faire de la formation pour quelques mois de marché, et des agents EDF, AREVA, CEA et ANDRA ayant peur de nouvelles reconversions a force de voir leurs actuelles activités bientôt sous-traitées. Le niveau de sécurité et de sûreté découle directement du niveau des garanties collectives et des droits des salariés (le facteur humain est à l'origine de 80% des événements significatifs de sureté), ceci est un enjeu majeur afin de préserver dans notre pays et en Europe un bon niveau d'acceptation par l'opinion publique du nucléaire, pour en assurer son développement.

Pour terminer par une nouvelle démonstration du mépris affiché par les donneurs d'ordres envers les salariés de la sous-traitance du nucléaire :

Nous rappelons que l'activité la plus dosante en Centrale Nucléaire est la pose des tapes GV pour seulement gagner quelques jours sur les arrêts de Tranches, soit des dizaines de millions d'euros par an de production pour EDF. Cette activité comme toutes les autres les plus dosantes sont effectuées exclusivement par des salariés de la sous-traitance (d'où l'expression « viande a REM »).

Avec Grand Carénage où un très grand nombre de GV vont être remplacés sur le parc nucléaire, ni EDF (l'exploitant) ni AREVA (le constructeur) ont prévus a ce jour de nouveaux GV avec les modifications ad hoc permettant la pose et la dépose des tapes GV par des robots pour éviter l'exposition inutile des salariés sous-traitants.

*C'est pourquoi nous sollicitons votre intervention, pour qu'une négociation s'ouvre entre les représentants des salariés de la sous-traitance du nucléaire et votre gouvernement afin de créer une réglementation commune, puisque actuellement nos conventions collectives applicables ne sont pas adaptées avec notre activité principale « Production d'énergie électrique et nucléaire, amont et aval du cycle ». Nous estimons particulièrement injuste et humiliant que les 40 000 salariés sous-traitants exposé a 80% des risques du nucléaire subissent un « statut social » 80% inférieur aux 80 000 salariés des donneurs d'ordre EDF, AREVA, CEA et ANDRA. Nous demandons à voir notre réglementation sociale alignée sur celle des donneurs d'ordre.*

En l'attente de votre réponse et restant a disposition de vos services, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Copies : Direction ASN , Direction DPN , Direction CEA, Direction AREVA , Direction ANDRA, HCTISN , Confédérations syndicale (FO-CGT-CFDT-CFE/CGC- CFTC), Groupes parlementaires , O.I.T, D.I.R.E.C.T.E , C.L.I respective , aux personnels des entreprises sous-traitante , médias .

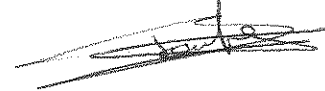
CB/CQ/RG/DG/EB/DT/NAJ/T.G/NG/FG/GG/JN JN/SP/FD/FD/EN/  
J-LB/BR/BA/BB/EG/GWA/TR/DRA/TJ/LY/TJP/BJP/SO/HM/CR/

**Signataires : Elus/mandatés/désignés dans les I.R.P des entreprises sous-traitantes :**

CHARLES RINAUX (CGT)  
DS/DP ESSOR - VINCI



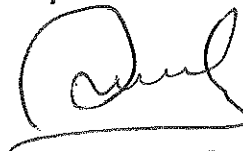
Cyril BOUCHE  
DSC Force Ouvrière Polinorsud



Gilles REYNAUD (CFDT)  
DS/DP Polinorsud (CHSCT)



NUNES ANDRADE JOSE (CGT)  
DS/ SECRETAIRE CE : SPIE-DEN  
CHSCT EDF - DP EDF



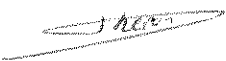
Dominique GRUET (CGT)  
CHSCT - ESSOR - VINCI



Barbier Eric (CGT)  
Secrétaire adjoint CE - ESSOR



Théron Daniel (CGT)  
Trésorier CE - ESSOR



SPIE-DEN  
François S. Guinqu  
Secrétaire adjoint  
CGT

GAZAN Nicolas (CFDT)  
RS CE/DP SPIE-DEN



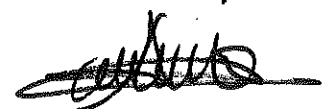
Théron Gérard  
DSC CFDT  
Polinorsud



GRATCOS Gilles  
Adj Trésorier CE SPIE-DEN



PONTIER Stéphanie  
DS/CE CFE CGC SPIE DEN



Jouy Michel  
SPIE-DEN  
CFDT



MARINE JOACHIN  
DP SPIE-DEN



Fasciello Daniel  
Secrétaire du CE/CGT  
ESSOR



EL KHACHATI Nouradine  
DS - CFDT P.N.S.



FRUMITE dominique  
DS - F.O PMS



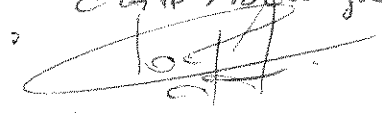
DP Polinorsud  
CFDT



Resse Bruno  
DSC POLINORSUD, CGT



LESPA GNOU Fabrice  
CGT, DELORMIER



BOUVERAT Jean-Luc  
DS CGT PMS

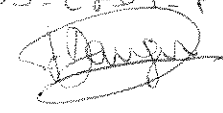



BACA  
CE / DP


Alain  
Polinorsud





Jocelyne Jangin  
DS - CFDT - PMS





GNANOUY David Reini  
D.P. CAS. CT - CFDT  
CHIRON RNS  



Pommer Thierry  
D.P. Bellevalle sur Sar FO  



DE OLIVEIRA Antonio  
D.P. Belleville (CGT)  


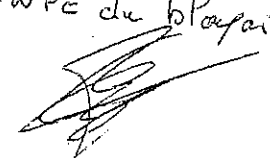
TUIVUA - PAUL  
D.P. CHSCT - CHIRON.  


LAURENT Yvon  
D.P. CGT. R.S. CGT CE ENDEL Nucleaire  
D.S. CGT ENDEL NUCLEAIRE  


TORRES DE ALMEIDA Jean Paul  
CE CGT ENDEL Nucleaire  
DS CGT ENDEL NUCLEAIRE  
Po. 

BOUCHER Jean-Philippe  
Pour le secretaire du syndicat  
CGT ENDEL Nucleaire  
Po. 

Solis. Olivier CGT  
delegue CE et CCE ENDEL Nucleaire  


Maisa Cecile  
Delegue syndical. CGT  
CE, DP  
Techman Industrie  
CWPE du Paysais  


Hassani Mintafa  
Techman Industrie  
CE DP DSC  
